

## Gestion de la salle de découpe des porcs

### - LETTRE DE CONSULTATION -

Madame, Monsieur,

La Commune de GAP souhaite mettre à disposition d'une entreprise un local accolé à l'abattoir.

L'activité portera sur:

- la découpe et transformation de viandes porcines directement liées à l'abattage et à la distribution
- la vente indirecte d'animaux en vif ou en carcasse
- la vente de viande non transformée avec découpe
- le conditionnement et stockage avant commercialisation

Conditions particulières pour la prestation : l'activité est exclusivement limitée aux animaux provenant de l'abattoir de Gap.

Possibilité de faire de la viande assaisonnée, de la saucisserie, de la transformation à chaud, de la salaison et du séchage

Vous trouverez en pièce jointe le projet de convention d'occupation du Domaine Public régissant l'exploitation des lieux.

#### **Pièces à fournir**

Pour toute candidature, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre un dossier complet comprenant :

- Lettre de motivation
- Liste de références justifiant de votre expérience dans l'exploitation d'une activité identique ou similaire à celle souhaitée par la Commune
- Détails de vos capacités professionnelles et financières (diplômes, liste des matériels, bilans ou tout document à votre convenance, attestation de banque)
- Attestation d'assurance
- Fiche descriptive complétée

#### **Modalités de candidatures**

Si vous êtes intéressé(e), votre dossier de candidature est à retourner au plus tard le 17 janvier 2021 à 11h par transmission électronique.

#### **Critères de sélection**

Veillez noter que l'analyse s'effectuera de manière globale et sur les critères de choix suivants:

- Montant de la redevance proposé
- Durée
- Investissement proposé

## **Négociation**

La Commune de Gap pourra envisager une phase de négociation avec la possibilité en fonction de l'attractivité des offres de négocier avec un seul ou plusieurs candidats sur la base des différents éléments de leur offre. A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué, le cas échéant, en appliquant les mêmes critères.

La négociation pourra porter sur :

- Le montant de la redevance – fourchette estimée par nos services de 5 à 9€ du m<sup>2</sup>
- La durée de la convention - fourchette estimée par nos services de 5 à 10 ans en fonction des investissements

Les plans de la future salle de découpe sont joints à la présente consultation.

Les services se tiennent également à votre disposition pour tout complément d'information nécessaires à votre étude: contactez le service des Marchés Publics – [marchés.publics@ville-gap.fr](mailto:marchés.publics@ville-gap.fr)

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce projet et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint chargé des Marchés Publics

Vincent MEDILI.